

<http://www.snetap-fsu.fr/Mise-en-place-des-CHSCT-du-MAAPRAT.html>



Mise en place des CHSCT du MAAPRAT

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : mercredi 28 mars 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

[L'arrêté fixant les divers CHSCT du MAAPRAT](#) a été publié :

Remarque : *On pourrait croire que les [CHSCT](#) étaient déjà actés car la fonction publique avait publié le décret comportant le passage aux CHSCT ... mais chaque ministère doit préciser (en respectant « le plus possible » le décret) quels sont les établissements publics d'état ou administrations qui auront un CHSCT.*

Pas de surprise car ce sont les CHS d'antan qui sont passés en CHSCT et les [CoHS](#) restent CoHS pour nos établissements d'enseignement agricole du second degré.

Voir le [résumé du décret instaurant les CHSCT](#) pour plus d'informations.

La Note de Service "[modalités de mise en place des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du ministère chargé de l'agriculture](#)" est parue le 22 mars 2012.

[Rectificatif de la NS du 22 mars sur le nombre de représentants des OS en cas de liste syndicale commune.](#)

La note de service indique le nombre de représentants des personnels des CHSCT par Organisation syndicale (qui a été calculé par rapport aux résultats des dernières élections (CT, [CTEA](#) ...)).

Attention : cette dernière note de service indique seulement les CHSCT émanant des Comités Techniques des dernières élections . Elle ne peut pas remplacer la précédente sur la mise en place des CHSCT au [MAAPRAT](#) qui indiquait de façon exhaustive les différents CHSCT du ministère.